



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00291

Numéro SIREN : 339 510 703

Nom ou dénomination : CARALOISIRS SARL

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2016 sous le numéro de dépôt 1464

CARALOSIRS SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 195,92 euros
Siège social : Zone artisanale Route de Besançon
25410 DANNEMARIE SUR CRETE
SIREN 339 510 703 - RCS BESANCON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2016

REÇU PAR COURRIER
LE - 5 AVR. 2016
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

L'an deux mil seize,

Le trente et un mars,

A 18 heures 30,

Les associés de la société CARALOSIRS SARL, société à responsabilité limitée au capital de 12 195,92 euros, divisé en 800 parts de 15,245 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Zone Artisanale Route de Besançon – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame Agnès PLAZE- GIRARDET, propriétaire de 82 parts sociales
- Monsieur Martial GIRARDET, propriétaire de 208 parts sociales
- Madame Claudine PLAZE, propriétaire de 79 parts sociales
- Monsieur Gaston PLAZE, propriétaire de 59 parts sociales
- Monsieur Philippe PLAZE, propriétaire de 372 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Martial GIRARDET, gérant associé.

La Société AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

OP PP NG AGP CP

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction consécutive du capital social de 12 195,92 euros à 8 842,04 euros par diminution du nombre de parts sociales, sous conditions suspensives,
- Modification corrélative des statuts sous les mêmes conditions,
- Autorisations données à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, décide du rachat par la Société de 220 parts de 15,2449 euros chacune, émises par la Société, détenues par :

- Monsieur Gaston PLAZE, à concurrence de 59 parts sociales, numérotées de 21 à 79 inclus,
- Madame Claudine PLAZE, à concurrence de 79 parts sociales, numérotées de 162 à 240 inclus,
- Monsieur Philippe PLAZE, à concurrence de 82 parts sociales, numérotées de 719 à 800,

moyennant un prix unitaire de 1 130 euros, soit 248 600 euros pour l'ensemble des 220 parts et d'annuler lesdites parts.

OP PP NG AGP CP

La différence entre le prix global de rachat et la valeur nominale des parts rachetées, soit la somme de 245 246,12 euros, sera imputée sur le compte « autres réserves ».

Tous les droits attachés aux parts rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, autorise la réduction du capital social de 12 195,92 euros à 8 842,04 euros par annulation des parts rachetées, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux ou en cas d'oppositions du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce ou la présentation de garanties suffisantes afin qu'elles puissent être levées et sous celle de la constatation par la gérance du rachat et de l'annulation des 220 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous réserve de la réalisation effective de cette réduction de capital, décide :

- de renuméroter les parts sociales,
- de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Lors de la constitution de la société, il a été fait apport d'une somme en numéraire de sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes, ci :

7 622,45 €

Lors d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/08/1991, le capital a été augmenté d'une somme de quatre mille cinq cent soixante-treize euros et quarante-sept centimes, ci :

4 573,47 €

Par émission de 300 parts sociales nouvelles au nominal de 15,245 €,

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2016, le capital social a été réduit de

- 3 353,88 €

Par achat et annulation de 220 parts sociales détenues par Monsieur Gaston PLAZE, Madame Claudine PLAZE et Monsieur Philippe PLAZE

TOTAL des apports, ci :

8 842,04 €

OP RP PLG AGP 

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 8 842,04 euros, divisé en 580 parts de 15,2449 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés suite aux modifications intervenues depuis la constitution de la société de la manière suivante :

- à Madame Agnès PLAZE-GIRARDET, à concurrence de 82 parts
Numérotées de 1 à 82, ci 82 parts sociales

 - à Monsieur Martial GIRARDET, à concurrence de 208 parts
Numérotées de 83 à 290, ci 208 parts sociales

 - à Monsieur Philippe PLAZE, à concurrence de 290 parts
Numérotées de 291 à 580, ci 290 parts sociales
.....
- TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social : 580 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérance à l'effet de constater la réalisation de la condition suspensive relative aux oppositions, de payer le prix comptant et de constater le rachat des 220 parts ainsi que leur annulation corrélative et la réalisation définitive de la réduction de capital.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Gaston PLAZE



Philippe PLAZE



Claudine PLAZE

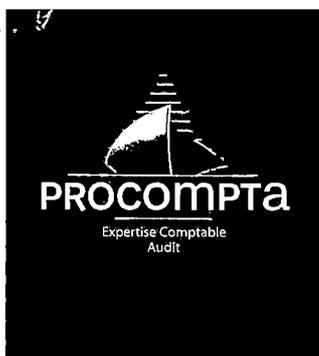


Martial GIRARDET



Agnès PLAZE-GIRARDET





FISCALITÉ - GESTION - INFORMATIQUE - DROIT DES SOCIÉTÉS - DROIT SOCIAL -
PAIE - CONSEILS AUX PARTICULIERS

TRIBUNAL DE COMMERCE

1 rue Mégevand

Palais de Justice
25042 BESANCON CEDEX

REÇU PAR COURRIER
LE - 5 AVR. 2016

Besançon, le 4 avril 2016
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

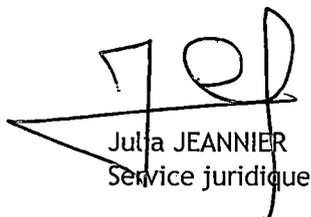
Réf. : 150032 - 16046339

Objet : CARALOISIRS SARL
Réduction de capital non motivée
Par des pertes

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, pour dépôt, un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2016, dépôt requis pour les oppositions éventuelles à la réduction de capital ainsi qu'un chèque de 19,32 €.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Julia JEANNIER
Service juridique


Pierre Alain BARTHELEMY
Expert-comptable associé